



Projet d'élaboration d'un Atlas Régional sur l'utilisation des terres dans l'espace COMIFAC

La COMIFAC a inscrit le développement d'un atlas régional sur l'utilisation des terres dans son plan de travail biennal 2013-2014. Cette activité, qui vient renforcer la mise en œuvre de l'axe stratégique 3 du plan de convergence- *Aménagement des écosystèmes et reboisement* portant sur l'*organisation du territoire forestier*, est appuyée par le projet GIZ-COMIFAC, notamment à travers sa composante 4 sur la gestion de l'espace.

Cet appui à la gestion l'espace se traduit par un projet en trois phases devant aboutir à la définition d'un cadre indicatif de l'utilisation des terres en vue de l'élaboration des plans de zonage dans chaque pays. La réalisation des phases I et II du dit projet, et décrites ci-après, a été confiée à la firme allemande GFA, Consulting Group. La durée du projet s'étend du 15 janvier 2013 au 30 juin 2014. Les activités des phases I et II vont comme suit :

Phase I : Démarrage du projet (durée 6 mois).

- a. Analyser et compléter un inventaire des initiatives de zonages.
- b. Analyser et compléter un inventaire des initiatives de cartographie sur l'utilisation des terres.
- c. Identifier les partenaires potentiels en vue de la réalisation de la phase II.
- d. Échanges avec le SE COMIFAC sur la portée de l'outil; consultation du sous groupe « utilisation des terres » de la Gouvernance Forestière.
- e. Échanges avec les autres partenaires techniques sur les spécifications techniques du produit attendu.
- f. Finalisation des accords de collaboration avec les partenaires identifiés en regard de l'utilisation et du partage des données.
- g. Production d'un rapport sur les conclusions de la phase I et plan d'action pour la réalisation de la phase II.

Phase II : Cartographie sur l'utilisation des terres et production d'un Atlas, plus spécifiquement la base de données sous-jacentes, suivant les spécifications définies dans la phase I (durée 12 mois).

Les activités évolueront sous l'égide de la COMIFAC à travers la cellule de coordination de l'OFAC du SE COMIFAC à Yaoundé, au Cameroun. La collaboration des États membres sera sollicitée à travers le SE COMIFAC et ses coordonnateurs nationaux. Ainsi, chaque État sera invité à désigner une ou des structures impliquées dans l'élaboration de la base de données sur l'utilisation des terres de la COMIFAC, laquelle servira d'assise à un Atlas régional. Ces structures seront notamment responsables (i) d'identifier les thématiques concurrentes au domaine forestier pour leur pays respectif; (ii) de favoriser l'accès aux informations pour leur ministère et dans les ministères responsables pour les thématiques identifiées; (iii) de favoriser l'obtention des données nécessaires à l'alimentation de la base de données de l'Atlas sur l'utilisation des terres; (iv) de la validation des données en collaboration avec les partenaires techniques.

Afin d'accélérer la mise en place de la base de données et de maximiser les efforts déjà réalisés par plusieurs partenaires techniques, l'utilisation de données disponibles et accessibles au public sera

priorisée. En outre, des accords de collaboration seront établis, le cas échéant, avec des partenaires techniques actuellement impliqués dans des activités de cartographie et/ou de zonage, et ce afin de mettre à profit les informations existantes.

Vu l'étendue géographique du projet à l'espace COMIFAC et le nombre de thématiques abordées, l'intérêt sera plutôt porté dans un premier temps, vers des données relatives au macro zonage, sans toutefois exclure totalement les données de micro zonage qui pourront renseigner sur les problèmes éventuels dans le processus de zonage. En outre, toujours en considération de l'étendue géographique, mais aussi des disparités régionales, l'Atlas devra être vu comme un outil géomatique rassembleur d'informations et permettant des analyses tant à un niveau régional, que national. Au niveau régional, l'outil sera un moyen d'aboutir (i) à une vue d'ensemble de l'effort régional dans la gestion durable des forêts; (ii) à une présentation plus uniforme des tenures (utilisation des terres); (iii) à une politique forestière régionale mieux articulée; (iv) et à une plateforme cartographique et base de données accessibles à tous les partenaires. Au niveau national, cet outil géomatique sera le support à la mise en œuvre des activités relatives à l'organisation du territoire.